

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du 5 mai 2026

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 27/2026

**Le MAIRE de SANCÉ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'article 26-15 du Code Pénal,
Considérant qu'en raison de la demande présentée par Mr Lacharme Didier entreprise Alliance Piscines Mâcon 53 route de Lyon 71000 Mâcon, afin de réaliser la livraison d'une piscine coque au 33 bis allée de la Petite Mouche,**

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise alliance Piscines Mâcon est autorisée à stationner allée de la Petite Mouche pour livrer une piscine coque au 33 le mercredi 27 mai 2026 (1/2 journée)

ARTICLE 2 :

Au niveau du chantier, le stationnement et l'accès seront interdits.

ARTICLE 3 :

Cette restriction de circulation sera matérialisée par une signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, du 15 juillet 1974, aux frais de l'entreprise Alliance Piscines Mâcon qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer de jour comme de nuit le passage des véhicules sanitaires et de sécurité, ainsi que l'accès des riverains.

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Entreprise Alliance Piscines mâcon,

qui seront chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera mis en ligne sur le site de Sancé www.sance.fr.

Fait à SANCÉ le 5 mai 2026

Le maire
Thierry Pothier

